



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Didier RELOT
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Monique BAYARD
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Olivier MULLER	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Madame Delphine BLAYA	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Patrick AUDARD	

Membres absents :

Madame Stéphanie MODDE	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Stéphanie VACHEROT
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Monique BAYARD
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CAMBILLARD
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES

CESI – Cofinancement aux travaux preneurs des locaux pris à bail au sein du Bâtiment Sully Santenov

Avec plus de 40 000 étudiants dont 10% internationaux, Dijon métropole s'impose comme un pôle universitaire attractif et diversifié, reconnue dans les plus grands classements mondiaux, une dynamique où l'école d'ingénieurs CESI et son campus basé à Quetigny prend toute sa part.

CESI a connu un développement important qui se traduit par une 34^{ème} place sur 127 au national et une 2^{ème} place en Bourgogne Franche-Comté parmi les meilleures écoles d'ingénieurs du classement de l'Usine Nouvelle de 2025. Une évolution positive qui est confortée par une spécialisation du campus dijonnais en IA et numérique appliquée en santé via la création récente d'un Bachelor IA Santé, le recrutement d'une équipe d'enseignants-chercheurs et l'installation d'une plateforme technologique APTICare à vocation nationale dont la métropole a accompagné la localisation temporaire au sein du campus ESEO-ESTP dans l'attente de la livraison du Bâtiment Sully Santenov.

Des activités pédagogiques et scientifiques vont pouvoir se renforcer à la fois par la participation de CESI à l'EPE Université Bourgogne Europe mais aussi par leur volonté matérialisée par une lettre d'intérêt du 6 avril 2022 (annexe 1) de s'implanter au cœur du campus universitaire de Dijon au sein du bâtiment Sully Santenov, une infrastructure de 9300 m² SDP qui sera le futur lieu totem de l'écosystème santé, fruit du concours AMI CAMPUS#2 initié par Dijon métropole et dont le groupe Patriarche a été le lauréat en 2023.

Après une longue période de négociations entre le groupe Patriarche, les preneurs à bail pressentis dont l'école CESI, et les investisseurs, les contractualisations ont pu être engagées et notamment la cession du foncier de la métropole de Dijon permettant désormais au chantier de construction du bâtiment d'être lancé au premier trimestre 2026.

Concernant l'école CESI, l'établissement va s'engager sur un bail commercial en l'état futur d'achèvement (BEFA) pour y louer une surface de 3539,37 m² Surface Utile Brute Locative à un loyer d'un montant de 136,61 € HT Hors Charges m² an sur une durée de 12 ans.

Par courrier du 13 octobre 2025 (annexe 2), le Président de Dijon métropole s'est engagé à faciliter l'accompagnement de l'école CESI au sein du Bâtiment Sully Santenov par le cofinancement des travaux d'aménagement de leurs locaux sous forme d'une subvention d'un montant de 750 000 € pour un budget prévisionnel de dépenses de 1 342 000 €.

Ce soutien aux travaux preneurs est conditionné aux engagements des parties prenantes qui seront matérialisés par la signature d'un Bail en l'Etat Futur d'Achèvement (BEFA), ainsi que par les mesures d'accompagnement de Patriarche qui avaient été proposées dans le cadre du concours AMI CAMPUS#2.

Pour soutenir cette infrastructure stratégique pour le développement du CESI sur Dijon, et plus largement pour le développement et le rayonnement de la filière santé de la métropole de Dijon, il vous est proposé d'attribuer à l'école CESI, une subvention d'un montant de 750 000 € maximum selon les conditions et modalités de versement spécifiées dans la convention jointe (annexe 3).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer** à l'école CESI, une subvention d'investissement de 750 000 euros maximum au titre des travaux d'aménagements de ses locaux pris à bail dans le bâtiment Sully Santenov ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits, pour payer les différentes échéances de cette subvention métropolitaine, seront prélevés sur le budget des exercices 2026 et suivants.

SCRUTIN POUR : 78

ABSTENTION : 6

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 15 PROCURATION(S)